

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS

**SIPA**

Société Civile au capital de 7.037.652 €

Siège social : 10 rue du Breil – 35051 RENNES CEDEX 9

RCS RENNES 429.870.603

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE A COMPETENCE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU JEUDI 27 JUIN 2024

Extrait du procès-verbal

L'an 2024, le 27 juin, à 10 h 30 les associés de la société SIPA sont convoqués en Assemblée Générale Mixte à compétence ordinaire et extraordinaire réunie extraordinairement par visioconférence dans un espace de la Rédaction départementale de Ouest-France située 38 rue du Pré-Botté à Rennes.

Sont présents ou représentés à cette réunion

- Monsieur David GUIRAUD, agissant en sa qualité de Président de l'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE HUMANISTE, propriétaire de SEPT MILLIONS TRENTE SEPT MILLE SIX CENT VINGT SIX parts, ci ..... 7.037.626 parts
- Monsieur Georges COUDRAY agissant en sa qualité de Président de l'ASSOCIATION POUR MAINTIEN DE l'INDEPENDANCE DE OUEST-FRANCE, propriétaire de QUATORZE PART ci 14 parts
- Madame Christine BLANC PATIN, usufruitière d'UNE part, ci ..... 1 part
- Monsieur Denis BOISSARD, usufruitier d'UNE part, ci ..... 1 part
- Monsieur Olivier BONSART, usufruitier d'UNE part, ci..... 1 part
- Monsieur Christophe HUTIN, usufruitier d'UNE part, ci..... 1 part  
représenté par Madame Marie-Trinité TOUFFET
- Monsieur Benoit LE GOAZIOU, usufruitier d'UNE part, ci ..... 1 part
- Monsieur François LE GOAZIOU, usufruitier d'UNE part, ci ..... 1 part
- Madame Dominique QUINIO, usufruitière d'UNE part, ci ..... 1 part
- Madame Marie-Trinité TOUFFET, usufruitière d'UNE part, ci ..... 1 part

Participent en visio à cette réunion

- Madame Annabel DESGREES DU LOU, usufruitière d'UNE part, ci..... 1 part
- Madame Laurence MEHAIGNERIE, usufruitière d'UNE part, ci..... 1 part
- Monsieur Gabriel PETITPONT, usufruitier d'UNE part, ci ..... 1 part

Excusée :

- Madame Anne-Marie QUEMENER, usufruitière d'UNE part, ci..... 1 part

SEPT MILLIONS TRENTE SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE (7.037.640) parts en pleine propriété et ONZE (11) parts en usufruit étant présentes ou représentées, soit 7.037 651 parts présentes sur 7 037 652 parts composant le capital social, l'Assemblée Générale peut

valablement délibérer, étant ici rappelé qu'en application des dispositions de l'article 9 des statuts, l'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire à l'égard de la société.

Assistent également :

- Monsieur Bertrand BADRE, Cogérant de SIPA,
- Monsieur Louis ECHELARD, Cogérant de SIPA
- Monsieur Patrice HUTIN, Cogérant de SIPA
- Monsieur Laurent DRILLET, Avocat
- Monsieur Gwenaël CHEDALEUX, Commissaire aux Comptes
- Monsieur Frédéric AUBRY, Directeur Financier du Groupe SIPA OUEST-FRANCE
- Monsieur Samir OUACHTATI, Directeur Juridique du Groupe SIPA OUEST-FRANCE
- Madame Chantal CHEVE, Secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David GUIRAUD qui rappelle l'ordre du jour :

➤ **de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

7. Mandat de deux cogérants ;

[...]

12. Pouvoirs ;

**7. Mandat de deux cogérants**

Le Président rappelle que pour des raisons d'âge, l'Assemblée Générale des associés réunie le 22 juin 2023 avait renouvelé pour une durée d'une année les mandats de cogérants de Messieurs Patrice HUTIN et Louis ECHELARD.

En raison d'une évolution du périmètre d'intervention des cogérants, Monsieur Patrice HUTIN n'a pas demandé de dérogation pour le renouvellement de son mandat.

En conséquence, le Président met aux voix la résolution suivante :

**VINGT ET UNIÈME RESOLUTION : FIN DU MANDAT DE COGERANT DE MONSIEUR PATRICE HUTIN**

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat de cogérant de Monsieur Patrice HUTIN, qui prend fin au jour de la présente assemblée générale. Ce mandat ne sera pas renouvelé.

Sa rémunération pour le mois de juin sera intégralement versée.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

[...]

## VINGT-HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt au Greffe, et de modification au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes.

L'assemblée générale confère expressément pouvoir au collège des gérants à l'effet (i) de constater la réalisation des conditions suspensives assortissant la 22<sup>e</sup>, la 23<sup>e</sup> et la 27<sup>eme</sup> résolution, qui précèdent et (ii) de procéder corrélativement à la réalisation des formalités légales requises en vue de constater au plus tard le 30 septembre 2024, les modifications intervenues dans la composition de la gérance, en vue de la mise à jour corrélatrice de l'extrait K Bis, ainsi que la modification corrélatrice du règlement intérieur qui en résulte.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme

Signé par Bertrand BADRE  
Le 13/01/25

ID: tx\_xwWdkWZDW46w

Signed with  
**Universign**